



PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL

Séance du Vendredi 2 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi deux avril à dix-neuf heures, le comité syndical du SIRP CURSAN/LOUPES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic CAURRAZE

Nombre en exercice : 06

Présents : 06

Date de la convocation : 25/03/2021

Présents : M. Ludovic CAURRAZE, Mme Nathalie BARRIERE, M. Cédric MAUGER, M. Aurélien FREMONT, Mme Véronique LESVIGNES, Mme Vina SEEDOYAL

Secrétaire de séance : Mme Véronique LESVIGNES

Suppléant présent : Mme Agnès TEYCHENEY

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du dernier procès-verbal
- 2 - D05042021: Compte administratif 2020
- 3 - D06042021: Compte de gestion 2020
- 4 - D07042021: Affectation du résultat de fonctionnement 2020
- 5 - D08042021: Budget primitif 2021
- 6 - D09042021: Validation du nouveau règlement de fonctionnement des services du Syndicat
- 7 - Questions diverses



I – Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 20 janvier 2021 est approuvé par les membres présents à la séance.

II – D05042021 : Objet : Compte administratif 2020

M. Ludovic CAURRAZE, Président, soumet au comité syndical le compte administratif de l'exercice 2020.



En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Vina SEEDOYAL est élue présidente de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M. le président.

Le comité syndical, réuni 2 avril 2021, sous la présidence de Mme Vina SEEDOYAL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par monsieur le président, après s'être fait présenter le budget, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT S	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT S
Résultats reportés		30 090.60		80 409.19		83 499.79
Opérations de l'exercice	249 593.21	248 257.38	63 866.93	53 290.38	313 460.14	301 547.76
TOTAUX	249 593.21	278 347.98	63 866.93	133 699.57	313 460.14	385 047.55
Restes à réaliser						
RESULTATS DE CLOTURE		28 754.77		69 832.64		71 587.41

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au rapport à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulements du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Ludovic CAURRAZE ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents:

- **APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2020.**

III – N° D06042021 : Objet : Compte de gestion 2020

Le comité syndical, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des opérations ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;



Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical APPROUVE à l'unanimité des membres présents :

- **Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.**
- **Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes**

IV – N° D07042021 : Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Après avoir examiné le compte administratif, **le comité syndical**, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de : 28 754.77 €

Après en avoir délibéré le comité ACCEPTE à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A) Résultat de l'exercice	- 1335.83
B) Résultat antérieur reporté	30 090.60
C) Résultat à affecter	28 754.77
<u>D) Solde d'exécution d'investissement</u>	69 832.64
<u>E) Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
F) Besoin de financement = D + E	
C) Affectation = G + H	28 754.77
G) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	
H) Report en fonctionnement R 002	28 754.77
Déficit reporté D 002	

V – N° D08042021 : Objet : Budget primitif 2021

Monsieur CAURRAZE présente le budget 2021.

➤ Détail des dépenses de fonctionnement

chapitre 011	charges de gestion courante	74 700.04 €
chapitre 012	charges de personnel & assimilés	143 800.00 €
chapitre 002	excédent antérieur reporté	0 €
chapitre 65	autres charges de gestion courante	250.00 €
chapitre 67	charges exceptionnelles	100.00 €
chapitre 042	opérations d'ordre entre section	48 397.00 €
	TOTAL	267 247.04 €

➤ Détail des recettes de fonctionnement

chapitre 013	Atténuations de charges	4 200.00 €
chapitre 70	produits des services	45 000.00 €
chapitre 74	dotations et participations	157 062.27 €



chapitre 042	opérations d'ordre entre section	32 230.00 €
report 002	résultat reporté	28 754.77 €
	TOTAL	267 247.04 €

➤ Détail des dépenses d'investissement

chapitre 21	immobilisations corporelles	7 359.35 €
chapitre 23	Immobilisations en cours	88 925.29 €
chapitre 040	opérations d'ordre entre sections	32 230.00 €
chapitre 041	opérations patrimoniales	10 080.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	340 253.00€
	TOTAL	478 847.64 €

➤ Détail des recettes d'investissement

chapitre 13	Subventions d'investissement	345 253.00 €
chapitre 10	Dotations fonds divers (hors 1068)	5 285.00 €
chapitre 040	opérations d'ordre entre sections	48 397.00 €
chapitre 041	opérations patrimoniales	10 080.00 €
report 001	Solde d'exécution reporté	69 832.64 €
	TOTAL	478 847.64 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE le budget primitif 2021.**

VI – N° D09042021 : Objet : Règlement de fonctionnement des services du syndicat

Monsieur CAURRAZE donne lecture du règlement de fonctionnement des services du syndicat. Il propose aux délégués de le modifier pour prendre en compte les changements suivants :

A compter du 1er septembre 2021 :

- le prix du repas est fixé à 2,50 €
- la garderie fonctionne les jours de classe de :
 - Le matin : 07h15 à 08h20
 - Le soir : 16h30 à 18h30 (19h à titre expérimental jusqu'au 31/12/2021)
 - le prix de la garderie est fixé à :

Matin	1.80 €
Soir	2.30€
Matin + Soir	2.70 €
A partir de 18h30 – jusqu'à 19h *	0,70 €

* A titre expérimental jusqu'au 31/12/2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présente, le comité syndical

- **ACCEPTE le nouveau règlement de fonctionnement des services du syndicat à compter du 1^{er} septembre 2021. (annexé)**



VII- Questions diverses

- M Caurraze fait un point sur le projet d'extension du restaurant scolaire
- Mme Seedoyal présente le compte rendu du dernier conseil d'école ayant eu lieu le 16 mars 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes

Ces décisions peuvent être contestées devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Ludovic CAURRAZE		Véronique LESVIGNES	
Cédric MAUGER		Vina SEEDOYAL	
Nathalie BARRIERE		Aurélien FREMONT	